

ADOPTION DE LA RÉFORME FONCIERE AU SÉNÉGAL

**ENCORE BEAUCOUP D'OBSTACLES À SURMONTER POUR LE
MOUVEMENT PAYSAN SÉNÉGALAIS**

El Hadji Thierno CISSE, CNCR / Bruno SONKO, Rosa Luxemburg Stiftung

Depuis quelques années, le CNCR (Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux), porte le combat du mouvement paysan sénégalais en ce qui concerne le développement des exploitations familiales et la lutte contre les agressions du système agroindustriel.¹

Le CNCR est la plus grande plateforme paysanne au Sénégal. Il a été créé en 1993 à la suite des politiques d'ajustement structurel diligentées par l'Etat sous la pression des bailleurs de fonds, en particulier la Banque mondiale et le FMI. Le CNCR travaille depuis

sa création à la recherche d'outils et démarches appropriés afin de mieux comprendre et expliciter la dynamique des exploitations familiales qui constituent le socle (plus de 95%) de l'agriculture sénégalaise. Pour participer à la concertation et au dialogue sur les politiques agricoles ainsi que pour améliorer ses interventions, le CNCR a entrepris de développer des argumentaires sur la base de recherches endogènes qui permettent de mieux faire ressortir la complexité des exploitations familiales et les voies et moyens pour booster leurs performances. En outre, le CNCR met en œuvre une forte mobilisation de ses membres pour le suivi des processus importants au niveau national comme l'élaboration de la

¹
http://cncr.org/sites/default/files/brochure_cncr_a4_8pages_1.pdf

politique foncière et du programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que divers programmes dans différents domaines notamment le suivi des exploitations familialesⁱ, la gouvernance foncière, le développement de la filière arachide, l'installation des jeunesⁱⁱ, l'autonomisation des femmes, la résilience aux changements climatiques, la transition agro-écologique, etc.ⁱⁱⁱ

LA GOUVERNANCE FONCIERE FACE AUX AGRESSIONS DU SYSTEME AGRO-INDUSTRIEL

La gouvernance foncière est considérée aujourd'hui partout au Sénégal comme une question clé, qu'il est nécessaire d'améliorer pour répondre aux nombreux défis auxquels doit faire face le pays. Croissance de la population, augmentation des besoins alimentaires, préservation des ressources naturelles, équité entre les sénégalais, besoins de l'urbanisation, approfondissement de la décentralisation^{iv}, investissement privé dans le secteur agricole, coordination et harmonisation des politiques publiques sont autant d'enjeux qu'il est actuellement indispensable de prendre en compte dans cette réflexion, pour une croissance durable et une réduction significative de la pauvreté. Toutefois, un grand nombre d'obstacles existent dans le cadre de cette gouvernance foncière et ont trait à la complexité de la question et en grande partie au manque de volonté du gouvernement sénégalais, de mettre en œuvre et d'implanter les réformes préconisées par le mouvement paysan. Par ailleurs, des menaces récurrentes apparaissent avec certaines zones agricoles qui doivent faire face aux spéculations

foncières liées à l'urbanisation galopante, au développement de l'agrobusiness et à l'exploitation minière.

Le principal danger, du moins l'un des risques à terme que court le mouvement paysan, est de voir sa capacité de résistance aux agressions du système agro-industrialiste réduite à néant. Mais aussi et surtout, **la perte de la reconnaissance et du respect de l'autorité de l'Etat pour la définition des politiques agricoles.** En effet, depuis que le CNCR, en collaboration avec l'ensemble de la société civile, a soumis au gouvernement sénégalais un certain nombre de propositions paysannes censées protéger les droits des petits exploitants, ce dernier tarde à les mettre en œuvre. Les concertations avec les communautés locales à l'échelle régionale, départementale et intercommunale et les échanges avec les représentants des organisations de la société civile (OSC), du secteur privé et des élus locaux ont abouti à la production du document de politique foncière (DPF) qui a été partagé au niveau national le 17 Octobre 2016, en présence de l'ensemble des parties prenantes du processus. Ce document a été remis officiellement au Président de la République le 07 Avril 2017. Malheureusement depuis la remise du DPF, il convient de noter une certaine forme de léthargie dans le processus, le Président de la République n'ayant jusque-là, donné aucune orientation pour la finalisation de la réforme. Pis, la CNRF (Commission nationale de la Réforme Foncière) qui était censée conduire le processus, a été dissoute par décret en date du 16 mai 2017. Cette situation a d'une part, plongé le processus dans l'incertitude et d'autre part, les communautés locales et la

société civile dans l'inquiétude, au regard des problèmes de gouvernance foncière (népotisme, corruption, accaparement des terres...) qui persistent dans les différentes localités du pays.

Après tant d'efforts consentis, de ressources à la fois humaines, financières et matérielles mobilisées et d'espairs suscités par ce processus, il est inquiétant que cette nouvelle initiative, on le rappelle soutenue par la majorité de la société civile, connaisse le même sort que les précédentes, et soit ainsi rangée aux oubliettes. De surcroît, plusieurs cas d'accaparement de terres et de conflits fonciers ont été répertoriés récemment sur le terrain. A titre d'exemple, on peut mentionner le conflit impliquant le groupe marocain AfriPartner qui est attributaire d'une affectation portant sur 10.000 hectares de terres dans les communes de Dodel et de Démette (Département de Podor), le projet Senhuile installé à Ngnith (département de Dagana) sur 20.000 hectares, le projet de domaine agricole communautaire prévu sur 300 à 400 hectares à Dodji, une commune de la zone sylvo-pastorale, le projet de ferme d'une bananeraie installé sur 1.000 hectares dans la forêt communautaire de la commune de Pakour, Kolda, au profil d'un conseiller du chef de l'Etat, etc. (voir le tableau).



Point de presse du CNCR après l'audience du chef de l'Etat

TABLEAUX : INVESTISSEMENTS AGRO-INDUSTRIELS

(cette liste revient sur les cas d'accaparement des terres les plus en vue).

Lieu	Projet	Superficie concernée	Promoteur	Situation sur le terrain	Liens presse en ligne
Commune de Pakour, département de vélingara, région de Kolda	Implantation d'une bananeraie	1 000 ha affectés dans la forêt communautaire par le conseil municipal de Pakour	Mamadou Oumar Sall, président du syndicat Japando, créé par le président Abdoulaye Wade et actuel conseiller du président Macky Sall	Conflit ouvert entre les populations locales et le promoteur ; Suspension des travaux de défrichement fait par le génie civil (armée) Des jeunes emprisonnés pendant deux mois. Ils sont libérés 2 juin. Accueil populaire des jeunes héros par les communautés appuyées par la société civile dont le CNCR	https://www.setal.net/Velingara-Litige-foncier-dans-la-commune-de-Pakour_a62185.html https://news.sen360.sn/actualite/kolda-litige-foncier-dans-la-commune-de-pakour-10-jeunes-manifestants-arretes-seront-juges-le-11-avril-1017392.html
Communes de Dodel et Demette, département de Podor, région de Saint-Louis	Implantation d'une ferme agrobusiness	10 000 ha affectés par les communes à l'entreprise marocaine AfriPartners	AfriPartners qui s'est engagé à investir au Sénégal depuis la visite du PR Macky Sall au Maroc	Conflit ouvert entre les populations locales et le promoteur ; Suspension des travaux	https://www.dakaractu.com/Conflit-foncier-a-DODEL-et-DEMETTE-Le-groupe-marocain-dement-le-retrait-des-10-000-hectares-et_a142985.html https://www.dakaractu.com/Conflit-foncier-a-Dodel-et-Demette-Le-Chef-de-l-Etat-met-un-terme-au-projet-Afripartners_a142971.html
Yenne, Ndayane et Toubab Dialaw	Implantation d'un port	600 ha	Etat	Conflit ouvert Contestation / affrontement Résignation / tension	http://www.au-senegal.com/port-de-ndayane-yenne-les-populations-disent-non,15350.html
Commune de Diokoul, département de Kébémér, région Louga	Plantation de pomme de terre	1000 ha	Senindia	Conflit ouvert Indemnisation 200000F/ha Contestation / affrontement	http://www.seneweb.com/news/Societe/litige-foncier-a-diokoul-les-populations_n_220182.html
Commune de Mbane, Département de Dagana, région Saint-Louis	Plantation de pomme de terre	5000ha	Senindia	Conflit ouvert Contestation / affrontement Négociation pour la rétrocession d'une partie des terres à la commune	https://www.ndarinfo.com/CRISE-FONCIERE-MAR-et-son-voisinage-se-cabrent-contre-SEN-INDIA-La-societe-civile-scandalisee--rejoint-le-combat_a16160.html
Commune de Ngnith, Département de Dagana, région Saint-Louis	Projet agro-industriel	20 000 ha affectés par l'Etat dans la réserve avifaune de Ndiaël	Senhuile, entreprise sénégallo-italienne	Conflit ouvert Contestation / affrontement Résignation / tension Négociation pour la rétrocession de 10 000 ha à l'Etat d'après des infos reçues du gouverneur de Saint-Louis sans preuve palpable (décret)	https://www.business-humanrights.org/fr/s%C3%A9n%C3%A9gal-un-rapport-accuse-senhuile-de-saccaparer-des-terres-des-paysans-pour-une-exploitation-agro-industrielle-lentreprise-r%C3%A9pond
Commune de Ngnith, Département de Daganavillage de Yamane	Projet agro-industriel	400 ha	West Africa Farm succursale du groupe britannique Shropshire installé depuis 2011	Conflit ouvert en raison du non-respect des engagements pris par la société/ protestations des populations locales	http://www.seneweb.com/news/Politique/en-tournee-dans-la-zone-nord-de-saint-lo_n_123596.html

LA REPONSE GOUVERNEMENTALE

Afin de faire face à la menace agro-industrielle, le CNCR a réaffirmé aux autorités étatiques et à l'opinion publique nationale et internationale, la nécessité de parachever le processus de réforme foncière afin de promouvoir des dynamiques foncières respectueuses des droits légitimes des communautés locales et des groupes vulnérables et garantes d'un développement économique inclusif et durable. Le CNCR s'est engagé à remobiliser tous les acteurs et l'ensemble de la population autour de la réforme foncière en organisant plusieurs ateliers de sensibilisation et de plaidoyer au niveau des départements du Sénégal.

Quelle est la position de l'Etat sénégalais ? Pourquoi tarde-t-il tant à adopter une réforme qui a mobilisé et reçu l'aval de la société civile ? Quelles sont ses motivations réelles ? Pour l'instant, il demeure difficile de répondre à ces questionnements tant le gouvernement et le président du Sénégal ne communiquent pas sur la suite du processus de réforme.

La seule avancée notable est que le CNCR a été reçu le 30 mars 2018 par le chef de l'Etat. Au cours de cette audience, celui-ci a soutenu qu'il fallait faire preuve de prudence et surtout, a rappelé son désaccord avec toute option très risquée selon lui, qui donnerait une responsabilité totale aux collectivités, dans la gestion du foncier au Sénégal. L'audience n'a pas en fin de compte, permis de savoir la suite qui serait donnée au processus de réforme foncière.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE AGRO-ECOLOGIQUE

Partout dans le monde, ce sont les exploitations familiales qui garantissent une alimentation saine et suffisante. En Afrique subsaharienne, 80 % des exploitations sont de type familial. Les agriculteurs familiaux produisent environ 80 % de la nourriture consommée en Afrique. Ils rencontrent de plus en plus de difficultés liées aux changements climatiques, à la dégradation des sols, mais également à l'accaparement des terres et des ressources en eau, ainsi qu'à l'affaiblissement des systèmes semenciers locaux. Cette situation présente de sérieuses menaces pour la souveraineté alimentaire des peuples. Elle est plus pressante en Afrique subsaharienne où, près de 239 millions de personnes font face à de graves problèmes liés à la faim et à la malnutrition. Les agriculteurs familiaux membres du CNCR, leurs organisations et leurs partenaires s'évertuent à mettre en place des systèmes alimentaires durables, résilients et équitables, adaptés aux réalités culturelles, économiques et agro écologiques du pays. Ils ont affirmé clairement que l'agro écologie est le modèle agricole le plus approprié pour relever les défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'adaptation aux changements climatiques, de la préservation des ressources naturelles, également celui de la réduction de la pauvreté en milieu rural.

C'est dans ce contexte que le CNCR et certains membres en particulier la FENAB (fédération nationale pour l'agrobiologie) ont opté pour la transition agro écologique. Ainsi le CNCR a fixé dans sa stratégie, l'objectif général de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la

résilience des exploitations familiales et des communautés rurales. De manière spécifique, il s'agit d'améliorer les performances agricoles des exploitations familiales par la restauration de leur base productive, la gestion durable des ressources naturelles et par des pratiques agricoles résilientes au climat et agro-écologiques.

Le CNCR travaille avec ses membres sur le développement d'un conseil agricole sur les pratiques agro-écologiques qui s'appuie sur les savoir-faire paysans et les technologies issues de la recherche. Il collabore avec la FAO sur la promotion des champs écoles paysans qui intègrent les pratiques agro-écologiques. Il s'active en collaboration avec la recherche et les autres acteurs pour la diffusion des technologies et de bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles (cordon pierreux, mis en défend d'espèce forestier communautaire, compostage, valorisation de la fumure organique, préservation des semences paysannes, etc.).

LA STRATEGIE DU CNCR POUR RENDRE LES EXPLOITATIONS FAMILIALES PLUS RENTABLES

A côté de sa mission traditionnelle de défense des droits des producteurs, de plaidoyer et de renforcement des capacités, se greffe un autre mandat à savoir, appuyer les fédérations nationales d'organisations paysannes et autres organisations de producteurs au niveau régional et local, dans la mise en œuvre des programmes négociés avec l'Etat et les partenaires au développement. Le CNCR remplit cette mission par le biais de l'ASPRODEB (Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base). Par conséquent, l'ASPRODEB a été créée dans le

but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles et des populations agricoles, par des activités qui participent à la réalisation des objectifs nationaux de développement rural et urbain et s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable^v. En d'autres termes, au-delà de son action d'influence politique, le CNCR accompagne directement les exploitations familiales par l'entremise de son bras économique, l'ASPRODEB, dans leur organisation dans les filières agricoles et les chaînes de valeur, pour un accès facile aux facteurs de producteurs (terre, eau, semences, fertilisants, ressources halieutiques, forestières et pastorales etc.) et aux marchés à des prix rémunérateurs. Plusieurs actions sont mises en œuvre en vue d'atteindre ces objectifs :

- **la production et collecte/ commercialisation de semences certifiées:**
Les besoins des membres du CNCR en semences d'arachide sont importants et peuvent être estimés à des milliers de tonnes. Pour satisfaire cette demande, les organisations paysannes membres du CNCR fournissent de grands efforts pour s'auto-provisionner. Aujourd'hui, grâce à leurs propres efforts, ils disposent de plus 10 000 tonnes de semences certifiées d'arachide niveau R3 pour couvrir environ 67 000 hectares en arachide d'huilerie au profit des exploitations familiales. Le programme de multiplication de semences certifiées est conduit en collaboration avec le RNCPS (Réseau National des Coopératives Producteurs de Semences), le CCPA (Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachides), la FONGS (Fédération - des

Organisations Non Gouvernementales du Sénégal - Action Paysanne), l'UNCAS (Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal), la SAPCA - EGAS, la FEPROMAS et la Fédération Nationale des Centrales d'Achats Agricoles (Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal), la SAPCA - EGAS, la FEPROMAS et la Fédération Nationale des Centrales d'Achats Agricoles^{vi}

- **la diffusion à grande échelle de l'incorporation des farines de céréales locales (mil, maïs, sorgo) dans la panification et les viennoiseries:** le but principal de diffusion à grande échelle de l'incorporation des farines de céréales locales dans la panification et les viennoiseries est d'assurer une production quotidienne de pain et de viennoiseries composés au niveau de chacune des 230 boulangeries bénéficiaires situées dans 12 régions du Sénégal. Un partenariat est établi avec la Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS). Les acteurs de la chaîne de valeur se sont accordés, suite à une consultation, sur le nom du pain composé « Pain Doolé ». Un film de 9 minutes sur la distribution de « Pain Doolé » aux élèves des écoles primaires de Talibou Dabo, Thiaroye sur mer, Wakhinane Nimzatt, Rufisque Est et Rufisque Nord a été réalisé (<https://www.youtube.com/watch?v=GiQ1X8qh-qY&t=135s>)

- **la diffusion à grande échelle de kits de matériels agricoles et de transformation des produits agricoles:** cette diffusion à grande échelle de kits de matériels vise à faire adopter, de façon durable, des kits de matériels agricoles et de transformation des produits agricoles par les exploitations agricoles familiales et les organisations paysannes. Pour procéder au choix des équipements, les acteurs se sont basés sur les kits proposés dans le document du projet et qui ont été validés par les structures de recherche comme étant des équipements adaptés aux zones d'intervention des deux organisations porteuses. Cette action est menée par l'ASPRODEB en partenariat avec l'ITA, l'ISRA, l'ASPRODEB/Naatal Mbay, la CNAAS, la SISMAR et le FONGIP auprès des organisations paysannes affiliées au Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA) et au Réseau National des Coopératives de Producteurs de Semences du Sénégal (RNCPS). Six types de kit matériel ont été retenus et mis à la disposition des exploitations familiales (Kit n°1 : Traction asine ; Kit n°2 : Traction équine ; Kit n°3 Traction bovine légère ; Kit n°4 : Motoculteur équipé ; Kit n°5 Matériel post-récolte pour le mil ; Kit n°6 Matériel post-récolte pour le maïs). Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=OWDuNB1abiU>.

ⁱ En 2013, le CNCR a produit son premier rapport national sur 2000 exploitations familiales mettant l'accent à la fois sur les apports potentiels et réels des exploitations familiales à l'économie sénégalaise, et les principaux leviers de leurs stratégies. Voir "Les exploitations familiales

sénégalaises investissent et se modernisent", 69 pages, FONGS, 2013; sur site web: www.fongs.sn

Ce rapport qui intervient 4 années après questionne indirectement l'avenir des exploitations familiales sénégalaises, à travers une analyse des conditions dans lesquelles les jeunes ruraux démarrent aujourd'hui leurs activités de production agro-sylvo-pastorale. Ce rapport illustre les contraintes auxquelles font face les millions de jeunes ruraux sénégalais désireux de rester dans l'agriculture (maîtrise du foncier et de l'équipement agricoles, accès au crédit d'investissement). Il donne aussi une idée sur les opportunités qu'ont ceux qui désirent sortir de cette agriculture.

ii *Voir Le Quotidien du 8 septembre 2017*: Le CNCR a mis en place un centre incubateur de développement de métiers avicoles au Sénégal. Le CNCR a identifié de jeunes agriculteurs dans les différentes régions agro écologiques du pays ; lesquels ont été formés pendant trois mois ; ces jeunes sont retournés chez eux pour mettre en œuvre ce qu'ils avaient appris. Il s'agit d'un processus de formation professionnelle en lien avec l'école, le métier et le milieu qui semble être un succès parce que souvent les formations reçues à l'école sont inadaptées avec le marché du travail. Il convient aussi de souligner les expériences d'auto-installation soutenues par le CNCR. L'exemple de la filière avicole en est la parfaite illustration. La suspension des importations de cuisses de poulets a boosté la filière et permis l'installation de plusieurs jeunes.

iii *Voir rapport des activités du collège des jeunes du CNCR sur l'installation des jeunes en agriculture, Octobre 2014*: les expériences personnelles d'installation présentées précédemment ont montré le rôle majeur que jouent les organisations paysannes dans la promotion de l'installation des jeunes. Car dans bon nombre des cas, on a constaté que l'appartenance à une OP augmente la motivation du jeune à s'installer. En effet, l'OP offre un accompagnement et un appui de proximité au jeune. Le fait d'être en contact permanent avec des professionnels du milieu permet au jeune de se familiariser davantage avec le milieu agricole et de mieux comprendre les enjeux économiques et politiques de l'agriculture.

iv Moustapha Cisse Fall. « *Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana* ». Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2017: Depuis quelques années, une

nouvelle dynamique s'est invitée dans la gestion, déjà compliquée, des terres de plusieurs collectivités locales sénégalaises surtout celles rurales : l'arrivée de plus en plus marquée d'investisseurs agricoles étrangers. Sous la bénédiction de l'Etat sénégalais, plusieurs investisseurs qu'ils soient des Etats⁴³ ou des fonds privés nationaux ou étrangers ont manifesté leur volonté de disposer de terres agricoles. Plusieurs organisations nationales et locales et des populations s'insurgent contre ce qu'elles jugent comme étant des tentatives d'accaparement des terres au profit de multinationales étrangères. Ces revendications sont principalement survenues après la décision du conseil rural de la communauté rurale (CR) de Fanaye de céder vingt mille (20 000) hectares de terres à un projet italien de production de biocarburants du nom de Senhuile-Senéthanol. Les vives tensions ont occasionné la mort de deux manifestants et, depuis, le projet a été enterré et transféré vers un autre site...Le principal problème ici étude consiste en l'analyse des rapports entre la gestion foncière des Collectivités Locales de certaines parties du territoire sénégalais et les investissements agricoles étrangers dans ce contexte marqué par de forts enjeux économiques qui dépassent le strict cadre local. En d'autres termes, le rôle de la gestion foncière des CL dans le cadre de la décentralisation dans les acquisitions foncières à grande échelle.

v Voir [site cncr.org](http://site.cncr.org)

vi Voir vidéos : <https://www.youtube.com/watch?v=-ztqPxu4j1k> ; <https://www.youtube.com/watch?v=qlpVLlBHj6w>.

Tous les articles publiés sur ce site ont été écrits de manière indépendante. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Rosa Luxemburg Stiftung.

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG AFRIQUE DE L'OUEST

Sotrac-Mermoz Villa 43 | Dakar-Sénégal
Téléphone : +221 33 869 75 19 | Fax : +221 33 824 19 95
Site web : www.rosalux.sn